

AVRIL 2025



AVIS

PORTANT SUR LE SCHEMA DE
L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE
LA FAMILLE 2025-2029

PLENIERE DU 17-04-2025

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq



Le CÉSECÉM considère que le projet de schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille vient combler un vide concernant la prise en charge de l'accompagnement nécessaire à la structuration de la société martiniquaise en matière de cohésion familiale, car le précédent schéma de la collectivité date et avait été établi par le Conseil Général pour la période 2007-2012.

Le CÉSECÉM salue l'ambition et la structuration du schéma qui répond à des enjeux cruciaux pour la Martinique et qui s'appuie sur les remontées de données d'acteurs institutionnels et associatifs.

Toutefois, dans une volonté de co-construction des politiques publiques et pour garantir les conditions d'appropriation, de déploiement et de réussite du schéma, une large concertation aurait constitué un préalable essentiel.

Le CÉSECÉM s'interroge sur les moyens financiers et humains alloués ainsi que sur les moyens de suivi et d'évaluation dédiés à la mise en œuvre de ces actions en cours de réalisation.

Dans le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille de la Martinique 2025-2029, deux questions nous semblent essentielles :

- La question du logement des jeunes qui demeure encore traitée de manière marginale, alors qu'elle constitue un enjeu structurant pour les 16-30 ans, aux profils et parcours très diversifiés.
- La question de la culture qui est un droit constitutionnel

S'agissant du logement, à la page 22, dans la partie 2.1.3 « Les demandes explicites formulées par les usagers », il est indiqué que « *le logement est une thématique avec un fort niveau de difficultés (7,5/10). Pour y remédier, les répondants demandent la construction de logements à loyers modérés et la rénovation du parc existant* ».

De même, dans le chapitre 2.1.4 « Les besoins relevés par les acteurs du territoire (professionnels et partenaires) », les professionnels de l'accompagnement social et médicosocial martiniquais, lors des entretiens et ateliers territoriaux (partie 2.1.4.3), ont souligné, parmi les cinq besoins prioritaires, la nécessité de « *faciliter l'accès à un logement adapté à l'évolution des besoins des jeunes* ».

Le logement est un préalable à l'autonomie, à la réussite éducative, à l'accès à l'emploi et à la stabilité psychosociale des jeunes. Le logement représente en effet bien plus qu'un besoin matériel : il est un levier déterminant dans le processus d'autonomisation, d'émancipation et de stabilisation des jeunes.

Il apparaît donc essentiel de mieux intégrer cette thématique au sein de plusieurs parties du document, afin de refléter les enjeux qu'elle soulève et les attentes exprimées par les jeunes et les acteurs de terrain. C'est dans cette optique que les propositions sont formulées ci-dessous.

- Reconnaître le logement comme levier d'émancipation, d'intégration et de stabilité pour les jeunes.

- Co-construire le diagnostic territorial avec les acteurs de terrain, notamment les associations de proximité (ex. : CLLAJ), pour garantir une lecture ancrée dans la réalité locale :
- 1. Éviter les diagnostics exclusivement produits par des cabinets extérieurs, souvent déconnectés du vécu des jeunes.
- 2. Intégrer les enseignements d'études menées par le CLLAJ, les FJT et la DEAL (2022–2024) :
 - Revenus très faibles (–500 €/mois),
 - Loyers élevés (18 €/m²),
 - Forte tension locative (6,7 demandes/logement social),
 - Parc d'urgence saturé,
 - Mobilité résidentielle difficile,
 - Précarité sociale accrue.
- Valoriser la création d'observatoires territoriaux pour un suivi sur le temps long.
- Positionner le CLLAJ Martinique comme guichet d'observation privilégié du logement des jeunes, fort de son expertise.
- Prioriser le développement de **solutions de logement autonome**, perçues par les jeunes comme une étape naturelle vers l'âge adulte.
- Intégrer les jeunes en retour au pays et ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans cette dynamique.
- Mettre en œuvre un accompagnement social à chaque étape du parcours résidentiel (accès, installation, maintien).
- Inclure des actions de prévention adaptées aux jeunes, avec des formats souples, interactifs et proches de leurs usages.
- Optimiser les dispositifs existants notamment par la valorisation du dispositif Boussole des Jeunes :
 - Mise en relation rapide avec des partenaires,
 - Accès simplifié aux aides logement, santé, bien-être,
 - Proposer une extension à d'autres champs : emploi, mobilité, citoyenneté.
- Intégrer le logement dans tous les diagnostics territoriaux liés à l'emploi, à la santé, à l'insertion.
- Développer et diversifier l'offre de logement accessible et souple, via parc public/privé : FJT, logements intergénérationnels, résidences sociales.
- Renforcer l'accompagnement social et l'intermédiation locative pour sécuriser les parcours.
- Informer, former, accompagner les jeunes sur leurs droits et démarches en matière de logement.
- Soutenir les associations spécialisées (CLLAJ, AIVS, FJT...) dans leurs innovations, expérimentations et actions de terrain.
- Demande de mention explicite de la **participation du CLLAJ** dans les actions suivantes :
 1. **Action 1** : prévention et repérage des vulnérabilités (logement = facteur de risque ou de stabilisation).
 2. **Action 5** : accompagnement des parents dans la gestion du budget familial (levier pour l'accès au logement).
 3. **Action 16** : création d'une plateforme numérique jeunesse (accès simplifié à l'info logement, santé, droits).

S'agissant de la culture, le schéma doit intégrer une dynamique favorable à l'accessibilité, à la culture et aux lieux culturels par la jeunesse martiniquaise.

A titre d'exemple, la prise en charge des transports scolaires par la collectivité, comme cela s'est fait par le passé, peut être un élément facilitant l'accès à la culture et aux lieux culturels par les élèves et étudiants du territoire martiniquais.

Par ailleurs, nous précisons qu'il serait bon d'organiser une meilleure prise en compte de l'identité et de l'environnement culturels de l'élève dans son projet et son parcours d'éducation artistique et culturelle. D'autant plus que les lieux de culture et de patrimoine en Martinique font bel accueil à la communauté scolaire par le biais de projets et de manifestations spécialement organisées et dédiées.

Le dispositif 1job/1saisonnier, depuis 3 ans, constitue une véritable opportunité pour les jeunes durant les périodes Juin/juillet/Aout (variable d'une année à l'autre).

Ce soutien qui gagnerait à être pérennisé à condition que les délais de remboursements des sommes avancées par les structures d'accueil, soient respectés.

Le CÉSECÉM signale qu'il lui semble nécessaire d'avoir plus d'éléments sur le recalibrage des services de la CTM en termes de moyens financiers et de personnels avec la définition de la charge supportable par les personnels qui sont aujourd'hui en difficulté pour faire face aux situations critiques du fait de la précocité des situations et des changements de profil des populations concernées (hyperactivité – enfants sujets à de nombreux DYS – addictions).

En outre, le CÉSECÉM préconise la mise en place d'outils indépendants de suivi et d'évaluation des dispositifs et structures, réguliers à échéances courtes (tous les six mois).

Par ailleurs, le CÉSECÉM tient à insister sur la nécessité de restructurer l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE en raison des vulnérabilités auxquelles ils sont confrontés pouvant les conduire à des situations de grande précarité.

Adopté à la majorité des membres présents moins une abstention en séance plénière du CÉSECÉM du jeudi 17 avril 2025.